

Mon entreprise se delocalise

Par homere, le 13/06/2012 à 19:15

Bonjour,

mon entreprise va délocaliser une partie de son activités (celle dont je depend) à 70 km sachant que je suis deja à 60 km de l'entreprise, ce qui me ferait un mini de 130 km par jour, je n'accepte pas.

On me propose une alternative dans l'activite qui n'est pas delocalise mais qui me semble pas trop me convenir .

sachant que j'ai 58 ans et n'ayant subit aucune période de chomage en 40 ans d'activité et 20 ans d'ancienneté, faut'il accepter l'alternative et risquer de se morfondre 2 ans ou se faire licencier.

Je cherche pas que vous décidiez pour moi , mais je cherche des conseils et des retours sur vos experiences.

Merci d'avance

a+

Par **P.M.**, le **13/06/2012** à **19:58**

C'est effectivement à vous de décider en fonction de vos chances de retrouver un emploi par rapport à l'âge où vous pourrez avoir droit à la retraite à taux plein qui n'est plus obligatoirement à 60 ans sachant que votre indemnisation par Pôle Emploi ne devrait pas excéder 36 mois et qu'à part la première année en acceptant le CSP dans le cadre d'un licenciement économique elle est inférieure au salaire...